

SEANCE DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Claude Mauras, Maire.

Étaient présents : Mesdames Béatrice LABORDE, Marie Claude MAURAS, Ginette OYARBIDE, Béatrice RANDE, Chantal RANDE, Régine LARTIGOLLE et Messieurs Daniel CAZADIS, Patrick FERRER, Vincent RANDE, et Pascal TROTTA et Willy SZÜCS.

L'ensemble du Conseil a approuvé le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire expose qu'afin de recevoir les crédits du prêt relais de la Banque Postale, conformément à la délibération du 25 juin 2020, il est nécessaire d'inscrire en recette d'investissement les 300 000,00 € sur la ligne de crédit 1641 correspondant aux emprunts en cours.

Ce crédit relais ayant vocation à se substituer aux subventions obtenues par la Commune dans le cadre des travaux de voirie, avant leurs versement, les subventions du département et de la DETR ont été retirées du budget.

D'autre part, lors de l'élaboration du budget 2020, il a été omis d'intégrer en recette d'investissement l'amortissement des travaux de raccordement à l'assainissement pour un montant de 2 771,04 €. Cette somme a donc été inscrite en recette d'investissement sur la ligne 281532 et ajoutée en dépense de fonctionnement sur la ligne 6811 dédiée. Afin d'équilibrer le budget, cette même somme a été retirée de la ligne 615221 en dépense de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DEPENSES
615221	Entretien, réparations bâtiment publics		-2 771.00
6811	Dot. amortissement er prov Immos incorporel		2 771.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT		RECETTES	DEPENSES
2188	Autres immobilisations corporelles		- 25937.96
1323	Subvention non transférable Département	-151 709.00	
1341	DETR non transférable	- 177 000.00	
1641	Emprunts en euros	300 000.00	
281532	Réseaux d'assainissement	2 771.04	
TOTAL :		-25 937.96	-25 937.96

RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DES COMPETENCES OPTIONNELLES AU SDEG

Madame le Maire expose que, dans le cadre du renouvellement de la délégation des compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de ces compétences au SDEG.

Ces compétences optionnelles sont prévues aux articles 2.3, 2.4 et 2.5 des statuts du SDEG, ainsi rédigés :

- Article 2.3 : Eclairage public

- Article 2.4 : Signalisation lumineuse et régulation du trafic
- Article 2.5 : Infrastructures d’approvisionnement pour véhicules électriques.

Ces transferts n’ont aucun caractère définitif et s’exercent pour une durée de 8 ans, conformément à l’article 4 des statuts. La municipalité peut à tout moment décider de reprendre ces compétences suivant les conditions déterminées dans ce même article.

Monsieur le Président du SDEG précise que ce transfert permettra au syndicat d’effectuer l’avance de TVA aux communes dans le cadre des travaux exercés sous sa maîtrise d’ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De transférer les compétences optionnelles prévues aux articles 2.3, 2.4 et 2.5 des statuts du Syndicat Départemental d’Energies du Gers

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Madame le Maire expose qu’à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, les membres de la commission de contrôle des listes électorales doivent être renouvelés et nommés dans chaque commune par arrêté préfectoral.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée de :

- un conseiller municipal, sur la base du volontariat, qui ne peut être ni le Maire, ni un adjoint titulaire d’une délégation, ni un conseiller titulaire d’une délégation en matière d’inscription électorale. Le représentant est pris dans l’ordre du tableau parmi les volontaires. En l’absence de volontaire, c’est le plus jeune conseiller municipal qui assume ce rôle.
- un délégué de l’administration désigné par le préfet sur proposition du Maire. Ce délégué ne peut être ni un conseiller municipal de la Commune, ni un agent de la Commune.
- un délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Madame le Maire fait un appel à candidature parmi les conseillers municipaux.

Madame Béatrice Laborde fait acte de candidature.

Madame le Maire propose :

- pour le délégué de l’administration : Monsieur Michel JOB,
- pour le délégué désigné par le Tribunal Judiciaire : Monsieur Guy LESPEDES qui n’a siégé que depuis le remplacement de Madame BLANC en septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Madame Béatrice LABORDE Présidente de la commission de contrôle des listes électorales
- De proposer à Monsieur le Préfet Monsieur Michel JOB comme délégué de l’administration
- De proposer à Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire Monsieur Guy LESPEDES comme délégué du Tribunal de Grande Instance.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE AUPRES DU MINISTERE DES ARMEES

Madame le Maire expose que, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

Les correspondants défenses sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation, et leur mission s’organise autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le Patrimoine

La délégation militaire du Gers diffusera par mail régulièrement des informations touchant à l'actualité défense et restera à l'écoute de ses correspondants défense.

Madame le Maire propose de remplir cette mission de correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Madame Marie Claude MAURAS, Maire de Panjas comme correspondant défense auprès du Ministère des Armées.

**DESIGNATION D'UN REFERENT « VIE ASSOCIATIVE » AUPRES DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS (PREFECTURE DU GERS)**

Madame le Maire informe l'assemblée de la proposition des services de la Préfecture de désigner un référent « Vie Associative » au sein du Conseil Municipal afin que celui-ci puisse être un relais pour la Commune.

La prochaine rencontre de la vie associative gersoise se tiendra à Samatan le 29 octobre prochain, l'objectif de ces rencontres sera de mobiliser et sensibiliser l'ensemble des participants (élus, dirigeants, professionnels) à l'engagement associatif, mais aussi, l'accompagnement dans le soutien au développement de la vie associative par les sept Points d'appuis à disposition dans le département.

Le référent « Vie Associative » sera contacté, informé et invité à toutes les manifestations et rencontres en faveur du développement de la vie associative.

Il est proposé de désigner Ginette OYARBIDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Ginette OYARBIDE comme référent « Vie associative » auprès de la Direction Département de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- De transmettre ses coordonnées aux services de la Préfecture

**COMMUNICATION DE LA DECISION PRISE PAR MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DE
LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que Madame le Maire communique au Conseil Municipal les décisions prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article et conformément à la délibération du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de la décision n° 2020-01 portant sur la location du logement de la poste à Madame Allisson STEVEN à compter du 1^{er} août 2020, pour un loyer de 361.84 euros, révisable au 1^{er} janvier de chaque année.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire informe l'assemblée des effectifs de l'école en cette rentrée de septembre, qui se portent à 66 enfants (1 élève descolarisé et 1 élève rescolarisé).

En ce début de mandat, Madame le Maire, en sa qualité de Présidente du SIVU du RPI, souhaite

rencontrer les Maires en charge des différents Syndicats de regroupement pédagogique afin de confirmer l'harmonisation du montant de la part de fonctionnement demandée aux communes.

D'autre part, il est rappelé que les travaux de remise en état du parquet et repositionnement du lino, ont été fait cet été dans la classe de maternelle.

2 – Madame le Maire informe l'assemblée des travaux d'élagage, voire abattage qui vont être réalisés par une entreprise missionnée par la CCGA fin du mois de septembre, dans le cadre de la mise en sécurité des voies communautaires (25 km sur le territoire de la commune). Pour cela, la commune a contacté par courriers recommandés avec accusés de réception, les 32 propriétaires concernés par ces travaux

3 – Madame le Maire informe l'assemblée que 9 arbres d'alignement vont être abattus par le Département sur la RD 152, pour des raisons de sécurité (arbres en mauvais état), ainsi que de la modification de la limite de l'agglomération qui sera repoussée au niveau de l'intersection avec la rue des Fontaines.

4 – Madame le Maire donne le compte rendu à l'assemblée de la première réunion de chantier des travaux de voirie qui s'est tenue le vendredi 4 septembre dernier.

Le chantier est divisé en 3 zones :

- 1^{ère} zone le Centre Bourg de l'église jusqu'au foyer, qui débute le 5 octobre prochaine
- 2^{ème} zone du foyer à la cave
- 3^{ème} zone devant l'école.

Une information des riverains de la 1^{ère} zone est programmée le lundi 28 septembre à 18h30 au foyer.

5 – Béatrice RANDE informe l'assemblée d'une demande qui lui a été faite pour l'installation d'un range vélo pour les enfants qui viennent en vélo à l'école. Plusieurs solutions sont envisagées.

6 – Madame le Maire missionne l'assemblée pour constituer un dossier dans le cadre de la remise en état du terrain de tennis municipal. Béatrice RANDE va prendre contact avec le club de tennis de Nogaro, susceptible d'apporter une aide technique.

7 – Régine LARTIGOLLE informe l'assemblée de la problématique de désertification médicale et souhaite que les instances intercommunales en soient saisies.

8 – Béatrice RANDE informe l'assemblée de l'évènement « Dire et Lire à l'air » qui se tiendra le samedi 26 septembre sur le site des arènes.

La séance est levée à 23 heures.

Daniel CAZADIS		Béatrice RANDE	
Patrick FERRER		Chantal RANDE	
Béatrice LABORDE		Vincent RANDE	
Régine LARTIGOLLE		Willy SZÜCS	
Marie Claude MAURAS		Pascal TROTTA	
Ginette OYARBIDE			

